



# GUIDE DES FORMATIONS 2011

*"enseigner, animer, encadrer  
le ski nautique"*

# AVANT PROPOS

Ce document rédigé à titre informatif ne contient pas tous les textes réglementant l'encadrement du ski nautique. Voir site : [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr) : icône formation.

Il ne peut pas être utilisé en cas de litige pour les diplômes d'Etat; seuls les textes émanant du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports sont les référentiels officiels.

**L'encadrement du ski nautique peut se présenter différemment selon le statut de la personne qui exerce (rémunérée ou bénévole) et selon le type de structure au sein de laquelle elle intervient.**

## ➔ 1<sup>er</sup> cas : l'enseignement rémunéré

➔ **Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, encadrer ou animer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, (à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle), les personnes titulaires :**

- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (B.E.E.S) option ski nautique (pages 26 à 28)
- ou du Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports "activités nautiques" (BPJEPS) (page 29)
  - *monovalent "mention ski nautique"* : "le moniteur de ski nautique encadre les activités du ski nautique et les disciplines associées pour tout public et sur tous milieux".
  - *plurivalent "mention ski nautique d'initiation et de découverte"* dont les prérogatives sont limitées : "le moniteur n'encadre que les activités d'initiation et de découverte du ski nautique (bi skis, wakeboard) pour tout public et sur tous milieux".
- ou du Certificat de Préqualification (pages 23 à 25)

Son titulaire est "éducateur stagiaire"; il dispose pendant 3 ans des mêmes prérogatives professionnelles qu'un titulaire du BEES s'il exerce dans le cadre du stage pédagogique en situation, sous couvert d'un titulaire du BEES qui est son tuteur.

➔ **Les dispositions précédentes ne s'appliquent ni aux militaires, ni aux agents de l'Etat ni aux agents titulaires des collectivités territoriales, pour l'exercice de leurs fonctions.**

L'enseignement rémunéré sans diplôme est possible mais seulement dans le cadre de leur emploi.

➔ **Pour l'encadrement en Centre de Vacances et de Loisirs, la personne qui encadre doit être titulaire :**

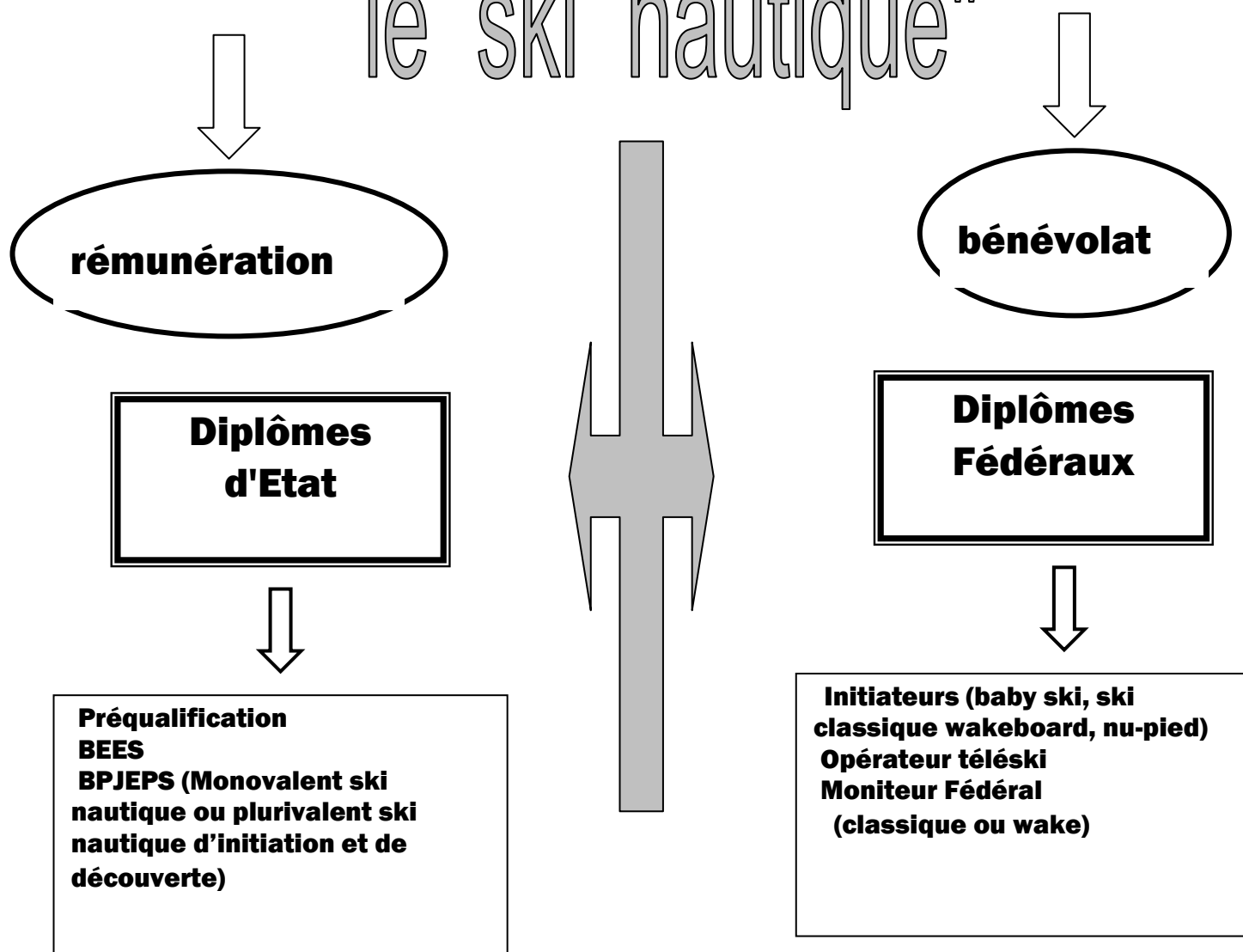
- du BEES option ski nautique ou du B.P.J.E.P.S "activités nautiques" mention ski nautique monovalent ou plurivalent.
- ou du diplôme Moniteur Fédéral de ski nautique (pages 8 à 17) et du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou d'un certificat de qualification.

## ➔ 2<sup>ème</sup> cas : le bénévole

Pour l'encadrement, l'enseignement et l'animation par des bénévoles, il n'y a pas d'obligation légale de posséder un diplôme **mais il est fortement conseillé d'être en possession d'un diplôme** fédéral de ski nautique.

De plus, au sein des structures affiliées de la F.F.S.N.W, les bénévoles et les pratiquants doivent être titulaires de la licence F.F.S.N.W de l'année en cours.

# "enseigner, animer, encadrer le ski nautique"



# SOMMAIRE

## I. LES BREVETS FEDERAUX

---

- |   |               |
|---|---------------|
| 1. <u>INITIATEUR BABY SKI</u>                   | page 5        |
| 2. <u>INITIATEUR SKI CLASSIQUE ET WAKEBOARD</u> | pages 5 à 7   |
| 3. <u>INITIATEUR NU-PIEDS</u>                   | page 7        |
| 4. <u>MONITEUR FEDERAL SKI CLASSIQUE</u>        | pages 8 à 12  |
| 5. <u>MONITEUR FEDERAL WAKEBOARD</u>            | pages 13 à 17 |
| 6. <u>ENTRAINEUR FEDERAL SKI CLASSIQUE</u>      | pages 18 à 20 |
| 7. <u>TELESKI : OPERATEUR</u>                   | pages 20 à 22 |

## II. LA PREQUALIFICATION

---

- |                              |             |
|------------------------------|-------------|
| 1. MODULE D'ORIENTATION      | page 23     |
| 2. STAGE DE PREQUALIFICATION | pages 23-24 |
| 3. EQUIVALENCE               | Page 25     |

## III. LE B.E.E.S 1° degré

---

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| 1. PARTIE COMMUNE    | page 26        |
| 2. PARTIE SPECIFIQUE | pages 26 et 27 |

## IV. LE B.E.E.S 2° degré

---

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| 1. PARTIE COMMUNE    | page 28 |
| 2. PARTIE SPECIFIQUE | page 28 |

## V. LE BREVET PROFESSIONNEL BPJEPS

---

- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| 1. GENERALITES                | page 29 |
| 2. FORMATION ET CERTIFICATION | page 29 |

## VI. VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

---

page 30

## ANNEXES

---

Page 31

# I. LES BREVETS FEDERAUX

- ▶ Ils ne permettent pas d'enseigner contre rémunération sauf le brevet d'Entraîneur Fédéral qui ne peut être acquis qu'après le B.E.E.S. 1° degré option ski nautique ou le B.P J.E.P.S Nautique Monovalent Ski Nautique
  - ▶ La formation, sous forme de stage, précédant l'examen est obligatoire.
  - ▶ Il existe 7 brevets fédéraux :
    - Initiateurs : baby ski, ski classique + wakeboard, et nu-pieds
    - Moniteur Fédéral ski classique et Moniteur Fédéral wakeboard
    - Entraîneur Fédéral ski classique
    - Téléski : opérateur
- 

## 1. INITIATEUR *BABY SKI*

---

Sous contrôle de la FFSNW, la formation est organisée par les ligues sous la responsabilité d'un BEES titulaire du brevet Initiateur baby ski.

### 1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- être licencié de la F.F.S.N.W
- être titulaire du permis "mer côtier" ou "eaux intérieures"

### 1.2 CONTENU DE LA FORMATION ET ATTRIBUTION DU BREVET

#### 1.2.1 Formation théorique

Les thèmes des cours sont : la F.F.S.N.W. et l'enseignement, les aspects médicaux et psychologiques des jeunes enfants, les progressions pédagogiques, les règles de sécurité et les techniques d'enseignement spécifiques.

#### 1.2.2 Formation pratique : conduite de séance

#### 1.2.3 Attribution du brevet : en fonction de l'évaluation effectuée en cours de stage

### 1.3 COMPOSITION DU JURY

Un initiateur baby ski obligatoirement présent ayant validé son diplôme deux ans avant la date de la formation et être validé par le président de club.

## 2. INITIATEUR *SKI CLASSIQUE & WAKEBOARD*

---

Ce diplôme concerne le ski classique et le wakeboard. Les formations et examens sont organisés par les ligues ou par la FFSNW sous son contrôle.

### 2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ▶ Pour s'inscrire au stage de formation, il faut être titulaire :
  - de la licence F.F.S.N.W. de l'année en cours
  - du permis "mer côtier" ou "eaux intérieures"

En fonction de l'option choisie, des tests fédéraux suivants (*Voir contenu des tests en annexe*) :

- option ski classique : 2° *Vague* et 1° *Spray*
- option wakeboard : 2° *Spray* et 1° *Vague*

- ▶ Pour se présenter à l'examen, il faut avoir participé au stage de formation l'année de l'examen ou l'année précédente.

## 2.2 CONTENUS DE FORMATION

### 2.2.1 Apport de connaissances théoriques

#### 2.2.1.1 Connaissances relatives à l'initiation et aux apprentissages de base

Elles portent sur les évolutions en ski classique (bi, étape du bi au mono, départs en mono) et en wakeboard (rollers, sauts de vague et premières rotations) :

- technique et pédagogie : notions élémentaires d'enseignement, principes techniques fondamentaux (départs, attitudes de base, déplacements)
- sécurité : matériel, équipements et pilotage

#### 2.2.1.2 Connaissances relatives au fonctionnement des structures de ski nautique

### 2.2.2 Mises en relation "théorie/pratique"

#### 2.2.2.1 Perfectionnement technique personnel

#### 2.2.2.2 Encadrement : pédagogie pratique

## 2.3 EPREUVES DE L'EXAMEN & ATTRIBUTION DU DIPLOME

- ▶ L'examen comporte 2 modules indépendants : le module pédagogique et le module technique.
  - ▶ Il n'y a pas de note chiffrée mais une validation de chaque épreuve et donc de chaque module, en référence à une grille d'évaluation spécifique à chaque épreuve.
  - ▶ Les compensations entre les épreuves ou modules ne sont pas possibles.
  - ▶ En cas d'échec à l'examen, le candidat peut garder le bénéfice du module acquis.
- La durée de validité d'un module est de 1 an.

### 2.3.1 le module pédagogique

▶ Il comprend une épreuve : il peut s'agir d'un oral ou d'une séance de pédagogie. Cette épreuve porte sur les aspects techniques et pédagogiques de l'enseignement des bases.

- ▶ Le candidat doit montrer qu'il est capable :
  - d'initier un débutant
  - de lui faire acquérir les positions et actions motrices élémentaires
- ▶ Il est jugé sur :
  - la connaissance et (ou) la mise en œuvre des situations pédagogiques
  - la clarté et l'adéquation des explications
  - son attitude active et démonstratrice
  - son expression orale
  - les éléments relatifs à la sécurité

### 2.3.2 le module technique

Il comporte 2 épreuves de démonstration.

Selon l'option choisie, le candidat doit réaliser les épreuves des tests fédéraux suivants :

- option ski classique : 3° Vague et 2° Spray
- option wakeboard : 3° Spray et 2° Vague

Chaque épreuve technique peut être validée lors du stage ou lors de l'examen.

- ▶ **Le diplôme est attribué si les 2 modules sont validés dans leur totalité.**

## 2.4 COMPOSITION DU JURY

Il est composé au minimum de 2 membres :

- du Président de ligue ou de son représentant
- d'un titulaire du BEES ou du Brevet Professionnel Monovalent

Pour les épreuves en wakeboard du module technique, la présence d'un Juge wakeboard National niveau 3 (minimum) ou d'un Moniteur Fédéral wakeboard est indispensable sauf si le titulaire du Brevet Professionnel est option wakeboard ou si l'un des 2 membres cités ci-dessus possède une de ces deux qualifications en wakeboard de J3 ou Moniteur Fédéral.

## 2.5 VALIDITE DU DIPLOME

Le diplôme d'initiateur doit être revalidé tous les 2 ans par le Président de ligue.

Pour cela son titulaire doit :

- avoir enseigné (minimum 5 jours) au sein d'une structure de ski nautique où le ski classique et le wakeboard sont pratiqués
- **ou** participé à un stage de formation de cadres (minimum 2 jours) et ce en présence d'un BEES ou d'un Brevet Professionnel Monovalent ou d'un Juge National.

## 3. INITIATEUR NU-PIEDS

---

Formations et examens sont organisés par la FFSNW sous contrôle de la Commission Nu-pieds. La formation est obligatoire pour se présenter à l'examen.

### 3.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être admis à se présenter à l'examen d'Initiateur de Nu-pieds, il faut :

- être *licencié* de la FFSNW
- être titulaire du *permis bateau*
- être titulaire du *test fédéral "Palonnier"* : "*à la corde derrière le bateau : effectuer une traversée complète du sillage.*"

### 3.2 EPREUVES DE L'EXAMEN

#### **3.2.1 épreuve pédagogique (coef.2)**

Elle comporte :

- d'une part un oral d'une durée de 15 minutes permettant d'évaluer la capacité du candidat à enseigner le nu-pied. Les questions porteront sur les points techniques et pédagogiques fondamentaux relatifs aux différentes étapes de l'apprentissage.
- d'autre part, la conduite d'une séance d'initiation

#### **3.2.2 Épreuve générale (coef.1)**

Il s'agit d'un écrit, de 30 minutes, portant sur le matériel, le règlement des compétitions et sur les règles de sécurité : plan d'eau, skieur, pilotage.

#### **3.3.3 épreuve technique (coef.1)** : 2 épreuves

##### **3.3.3.1 une démonstration de nu-pieds**

Elle comprend : un slalom avant 2 pieds, un saut de surface avant 2 pieds, un pied avant, un tumbleturn 2 pieds et un départ marche arrière à la petite corde.

##### **3.3.3.2 le pilotage d'un skieur**

### 3.3 COMPOSITION DU JURY

- un représentant de la Commission Nu-pieds
- un titulaire du brevet Initiateur Nu-pieds
- le responsable des équipes de France ou son représentant

### 3.4 ATTRIBUTION ET VALIDITE DU BREVET

► Il est attribué si le candidat a obtenu la moyenne au total des 3 groupes d'épreuves. Toute note inférieure ou égale à 6 peut être déclarée éliminatoire par le Jury.

► Le brevet est revalidé chaque année par la Commission Nu-pieds à condition que l'initiateur ait effectivement fonctionné au sein d'un club affilié à la FFSNW.

## 4 MONITEUR FEDERAL SKI CLASSIQUE

---

Les formations et examens sont organisés et contrôlés par la F.F.S.N.W.

### 4.1 MODALITES D'OBTENTION

Il existe 3 modalités d'obtention :

**4.1.1 stage et examen** : modalité décrite ci-dessous : chapitres 4.2, 4.3 et 4.4.

**4.1.2 équivalence avec les stages et l'examen du BEES**

4.1.2 .1 critères

- avoir (au minimum) participé à 2 stages préparatoires à l'examen du BEES et organisés par la FFSNW : un stage "théorique" et un stage "pratique" et ce au cours de l'année de l'examen du BEES ou l'année précédente.
- avoir, au minimum, obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8 à l'examen du BEES

4.1.2 .2 modalités

- demande d'attribution par le candidat auprès de la FFSNW
- analyse de toutes les notes du BEES par des membres du jury et proposition du jury d'accorder ou non l'équivalence
- validation par la Commission Formation de la FFSNW

**4.1.3 validation des acquis et de l'expérience"VAE"** : voir chapitre 4.7

### 4.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

► **Pour s'inscrire au stage de formation**, il faut :

- être licencié de la F.F.S.N.W.
- avoir au moins 18 ans
- être titulaire du diplôme d'Initiateur en cours de validité ou du Brevet Professionnel plurivalent "ski nautique d'initiation et de découverte"
- être titulaire du *test fédéral Dauphin (les 3 disciplines) ou Ski de Bronze (2 disciplines seulement)*.
- être titulaire du *test fédéral de pilotage*

► **Pour se présenter à l'examen**, il faut avoir participé au stage de formation l'année de l'examen ou l'année précédente.



## 4.3 CONTENUS DE FORMATION

### 4.3.1 programme du stage

#### 4.3.1 .1. l'apport de connaissances théoriques

- pédagogie
- technique
- sécurité
- pilotage
- réglementation et fonctionnement des structures

#### 4.3.1 .2 des mises en relation "théorie/pratique"

- perfectionnement technique personnel : démonstrations et performances
- encadrement : pédagogie pratique

### 4.3.2 thèmes et développement des compétences

- Les thèmes abordés permettent de développer des compétences dans les domaines suivants :

4.3.2.1 pédagogie : méthodes d'intervention, progressions, exercices, évaluation

4.3.2.2 techniques : positions et actions du skieur, appuis, trajectoires et rythme

- Niveaux : du perfectionnement du skieur jusqu'à ses débuts en compétition : 3° Vague, 4° Vague, Dauphin et Ski de Bronze.

- slalom :

- l'attitude de base en mono et les passages des vagues
- les traversées des vagues (rythme et amplitude)
- l'approche dans le slalom

- figures :

- points techniques fondamentaux
- figures de bases glissées et 180 Vague en bi et mono

- saut : initiation et perfectionnement du sauteur débutant

#### 4.3.2.3 sécurité

- pilotage
- interventions auprès d'un skieur en difficulté
- installations sportives
- matériel du skieur

4.3.2.4 règlement des compétitions : principales règles

#### 4.3.2.5 fonctionnement institutionnel

- le cadre général de la législation du sport
- la FFSNW : son organisation et ses structures

## **4.4 EPREUVES DE L'EXAMEN et ATTRIBUTION DU DIPLOME**

► L'examen se présente sous forme de 4 modules indépendants (module général, module pédagogique, module technique et module pilotage); chaque module comporte 1 à 3 épreuves indépendantes.

► Il n'y a pas de note chiffrée mais une validation de chaque épreuve et donc de chaque module en référence à une grille d'évaluation spécifique à chaque épreuve.

► Les compensations entre les épreuves ou entre les modules ne sont pas possibles.

► Un module n'est obtenu que si la totalité des épreuves est validée.

► En cas d'échec à l'examen, le candidat peut garder le bénéfice du ou des modules acquis.

La durée de validité d'un module est de 1 an.

### **4.4.1 le module général : 2 épreuves**

#### **4.4.1.1 un écrit : durée 2 heures**

► Il porte sur les aspects techniques et pédagogiques concernant l'enseignement des bases, le perfectionnement du skieur ainsi que sur la préparation à des compétitions régionales.

► Le candidat doit être capable de rédiger un devoir correspondant au sujet proposé.

► Le candidat sera évalué sur ses capacités à décrire, analyser, argumenter des situations techniques et (ou) pédagogiques. Il doit :

- utiliser ses connaissances théoriques et pratiques de façon pertinente
- présenter des synthèses claires et précises
- faire valoir une expression écrite correcte :
  - phrases compréhensibles (syntaxe sans ambiguïté et orthographe correcte)
  - vocabulaire spécifique et adapté
  - termes précis

#### **4.4.1.2 un oral : préparation à partir d'un sujet, exposé et entretien**

► Il porte sur le règlement des compétitions et sur le fonctionnement de la FFSNW, de ses ligues et clubs.

► Le candidat doit montrer qu'il est capable de participer au fonctionnement d'une structure de ski nautique et de s'impliquer au sein d'une compétition régionale.

► Le candidat sera évalué sur ses capacités à :

- expliquer le fonctionnement administratif et économique d'une structure de ski nautique
- situer son rôle et ses limites dans son environnement
- reconnaître les instances et personnes impliquées
- énoncer les principes réglementaires d'une compétition ainsi que les règles principales spécifiques à chaque discipline
- être à l'aise et faire valoir une expression orale correcte :
  - phrases compréhensibles
  - vocabulaire adapté
  - termes précis

### **4.4.2 le module pédagogique : 1 épreuve**

► Il s'agit de la conduite d'une séance de perfectionnement.

Le candidat doit proposer, encadrer et évaluer une séance.

La séance peut être suivie par un entretien avec le jury à propos de la séance.

► Il doit être capable de :

- faire acquérir les positions, actions motrices et trajectoires élémentaires
- renforcer les savoir faire déjà acquis
- faire progresser le skieur dans les 3 disciplines
- analyser et argumenter ses choix, justifier ses réponses et envisager des progressions.

► Il est jugé sur :

- le choix des objectifs
- la pertinence et la mise en œuvre des situations pédagogiques
- la clarté et l'adéquation des explications, consignes et corrections
- son attitude active et démonstratrice
- la sécurité : relation avec le pilote et aide au skieur en cas de difficulté
- ses capacités d'adaptation

#### **4.4.3 le module technique ski : 3 épreuves**

Le candidat doit réaliser au minimum les performances du *test Ski de Bronze*.

Chaque épreuve de ce module peut être validée lors de l'examen ou lors du stage ou par une dispense (attestation type délivrée l'année de l'examen ou l'année précédente).

#### **4.4.4 le module pilotage : 1 épreuve**

► Le candidat est évalué sur ses capacités à tracter un skieur en lui permettant d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.

► Ce module peut être validé lors du stage ou lors de l'examen ou par une dispense (attestation de la qualification pilote Régional).

► **Le diplôme est attribué si les 4 modules sont validés dans leur totalité.**

### **4.5 COMPOSITION DU JURY**

Il est composé au minimum :

- du Directeur Technique National ou de son représentant
- d'un titulaire du B.E.E.S ou du Brevet Professionnel Monovalent.

Au moins un membre du jury ne doit pas avoir été formateur au cours du stage correspondant à l'examen.

### **4.6 VALIDITE DU DIPLOME**

► Il doit être revalidé tous les 5 ans par le Directeur Technique National ou son représentant.

► Son titulaire doit attester de sa participation active (assistant) à un stage d'entraînement (régional ou national) ou de formation de cadres; ce stage doit être inscrit au programme des actions d'une ligue ou de la FFSNW et placé sous responsabilité d'un titulaire du BEES ou du Brevet Professionnel Monovalent.

Cette attestation devra faire apparaître la date, la durée et le lieu du stage ainsi que le nom de la personne responsable de ce stage.

### **4.7 VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience**

La validation des acquis et de l'expérience peut être définie ainsi : "toute personne engagée activement dans le milieu du ski nautique peut faire valider ses acquis et son expérience d'encadrement (rémunérés ou (et) bénévoles) en vue de la demande d'acquisition du diplôme Moniteur Fédéral".

#### **4.7.1 modalités**

- ▶ Le candidat doit avoir au minimum 18 ans et posséder une licence FFSNW de l'année en cours.
- ▶ Il doit déposer un dossier de demande à la FFSNW.

Par ce dossier, il doit prouver qu'il a les acquis et l'expérience lui donnant les connaissances et les compétences d'un Moniteur Fédéral.

- ▶ Ce dossier doit faire apparaître son expérience dans le domaine du ski nautique par une analyse descriptive, critique et détaillée de ses interventions exercées en relation avec le diplôme demandé.

Le candidat doit mettre en évidence ses activités en tant qu'enseignant, pilote, skieur et officiel ainsi que ses implications dans le milieu fédéral. Il doit argumenter ses actions au niveau technique et pédagogique et préciser leur volume horaire, leur déroulement dans le temps, leur(s) lieu(x) ainsi que le niveau des skieurs. Le candidat doit fournir les justificatifs relatifs à ses actions.

Ce dossier doit aussi faire apparaître les motivations du candidat pour l'obtention du diplôme ainsi que ses projets.

- ▶ Le dossier sera examiné par le jury.

#### **4.7.2 jury et évaluation**

- ▶ Le jury nommé par le Directeur Technique National, est composé au minimum :
  - du Directeur Technique National ou de son représentant
  - d'un titulaire du B.E.E.S ou du Brevet Professionnel Monovalent
- ▶ Le jury de "validation" vérifie l'adéquation des acquis et de l'expérience évoqués dans le dossier par rapport aux connaissances et compétences d'un Moniteur Fédéral.

Un entretien avec le candidat pourra être demandé par le jury.

#### **4.7.3 délivrance et validité du diplôme**

- ▶ Le diplôme, sur proposition du jury, est validé et délivré par la Commission Formation de la FFSNW.
- ▶ La validité du diplôme est identique à celle du diplôme attribué par l'examen; voir chapitre précédent.

### **4.8 EQUIVALENCE POUR LA PREQUALIFICATION**

- ▶ Le titulaire du diplôme Moniteur Fédéral peut demander l'équivalence de la Préqualification.

Pour cela il doit adresser une demande d'équivalence de la Préqualification au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (bureau 3000, Avenue Donadéi, 06706 St Laurent du Var).

 **Le dossier doit contenir les pièces suivantes :**

- une photocopie de la carte d'identité recto-verso
- un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du ski nautique datant de moins de 3 mois
- une photocopie recto-verso de la licence de la FFSNW de l'année en cours
- une photo d'identité
- une photocopie du diplôme "Moniteur Fédéral" en cours de validité
- une photocopie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours ou Prévention et Secours Civique de Niveau 1
- une photocopie du permis nécessaire pour la conduite des bateaux à moteur en mer ou en eaux intérieures conformément aux réglementations en vigueur
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat

- ▶ **L'obtention de l'équivalence équivaut à la réussite du stage de Préqualification.**

## 5. MONITEUR FEDERAL *wakeboard*

---

Les formations et examens sont organisés et contrôlés par la F.F.S.N.W.

### 5.1 MODALITES D'OBTENTION

► Il existe 2 modalités d'obtention :

- par le stage et l'examen : modalité décrite ci-dessous : chapitres 5.2, 5.3 et 5.4.
- par la "VAE" : validation des acquis et de l'expérience : voir chapitre 5.7

### 5.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

► Pour s'inscrire au stage de formation, il faut :

- être licencié de la F.F.S.N.W.
- avoir au moins 18 ans
- être titulaire du diplôme d'Initiateur ou du Brevet Professionnel "ski d'initiation et de découverte"
- être titulaire des 3 tests fédéraux suivants :
  - wakeboard : 3° *Spray*
  - wakeskate : 2° *Grip*
  - pilotage : *test de pilotage*

► Pour se présenter à l'examen, il faut avoir participé au stage de formation l'année de l'examen ou l'année précédente.

### 5.3 CONTENUS DE FORMATION

#### 5.3.1 programme du stage

##### 5.3.1.1 l'apport de connaissances théoriques :

- technique
- pédagogie
- sécurité
- pilotage
- réglementation et fonctionnement des structures

##### 5.3.1.2 des mises en relation "théorie/pratique" :

- perfectionnement technique personnel : démonstrations et performances
- encadrement : pédagogie pratique

#### 5.3.2 thèmes et développement des compétences

► Les thèmes abordés permettent de développer des compétences dans les domaines suivants :

5.3.2.1 pédagogie : méthodes d'intervention, progressions, exercices, évaluation

5.3.2.2 technique : positions et actions du rider, appuis, trajectoires et rythme

► Niveaux abordés : 2°, 3°, 4° *Spray* et *Spray de Bronze*

- points techniques fondamentaux
- perfectionnement des actions motrices et positions élémentaires

- les 1° sauts et leur évolution
- les 1° rotations glissées et vague
- "inverts"

5.3.2.3 sécurité : pilotage, interventions auprès du rider, équipements, matériel

5.3.2.4 règlement des compétitions : principales règles

5.3.2.5 fonctionnement institutionnel :

- le cadre général de la législation du sport
- la FFSNW : son organisation et ses structures

## **5.4 EPREUVES DE L'EXAMEN et ATTRIBUTION DU DIPLOME**

► L'examen se présente sous forme de 4 modules indépendants (module général, module pédagogique, module technique et module pilotage).

Chaque module comporte 1 à 2 épreuves indépendantes.

► Il n'y a pas de note chiffrée mais une validation de chaque épreuve et donc de chaque module en référence à une grille d'évaluation spécifique à chaque épreuve.

► Les compensations entre les épreuves ou entre les modules ne sont pas possibles.

► Un module n'est obtenu que si la totalité des épreuves est validée.

► En cas d'échec à l'examen, le candidat peut garder le bénéfice du ou des modules acquis. La durée de validité d'un module est de 1 an.

### **5.4.1 le module général : 2 épreuves**

#### 5.4.1.1 un écrit : durée 2 heures

► Il porte sur les aspects techniques et pédagogiques concernant l'enseignement des bases, le perfectionnement du rider ainsi que la préparation de compétiteurs de niveau régional.

► Le candidat doit être capable de rédiger un devoir correspondant au sujet proposé.

► Le candidat sera évalué sur ses capacités à décrire, analyser, argumenter des situations techniques et (ou) pédagogiques. Il doit :

- utiliser ses connaissances théoriques et pratiques de façon pertinente
- présenter des synthèses claires et précises
- faire valoir une expression écrite correcte :
  - phrases compréhensibles (syntaxe sans ambiguïté et orthographe correcte)
  - vocabulaire spécifique et adapté
  - termes précis

#### 5.4.1.2 un oral : préparation à partir d'un sujet, exposé et entretien

► Il porte sur le règlement des compétitions et sur le fonctionnement de la FFSNW, de ses ligues et clubs.

► Le candidat doit montrer qu'il est capable de participer au fonctionnement d'une structure de ski nautique et de s'impliquer au sein d'une compétition régionale.

► Le candidat sera évalué sur ses capacités à :

- expliquer le fonctionnement administratif et économique d'une structure de ski nautique
- situer son rôle et ses limites dans son environnement
- reconnaître les instances et personnes impliquées
- énoncer les principes réglementaires d'une compétition

- être à l'aise et faire valoir une expression orale correcte :
  - phrases compréhensibles
  - vocabulaire adapté
  - termes précis

#### **5.4.2 le module pédagogique : 1 épreuve**

► Il s'agit de la présentation et conduite d'une séance de perfectionnement

Le candidat doit proposer, encadrer et évaluer une séance.

La séance peut être suivie d'un entretien à propos de la séance.

► Le candidat doit être capable de :

- faire acquérir les positions et actions motrices élémentaires
- renforcer les savoir faire déjà acquis
- faire progresser le rider

► Il est jugé sur :

- le choix des objectifs
- la pertinence et la mise en œuvre des situations pédagogiques
- la clarté et l'adéquation des explications, consignes et corrections
- son attitude active et démonstratrice
- la sécurité : relation au pilote et aide au skieur en cas de difficulté
- ses capacités d'adaptation

#### **5.4.3 le module technique : 2 épreuves**

5.4.3.1 wakeboard : le candidat doit réaliser un enchaînement du niveau 4° *Spray*

5.4.3.2 wakeskate : le candidat doit réaliser un enchaînement du niveau 3° *Grip*

Chaque épreuve technique peut être validée lors du stage ou lors de l'examen ou par une dispense (attestation type pour ces tests fédéraux datant de l'année de l'examen ou de l'année précédente).

#### **5.4.4 le module pilotage : 1 épreuve**

► Le candidat est évalué sur ses capacités à tracter un rider dans les meilleures conditions de compétition pouvant comporter des double up ouvertes et /ou fermées.

► Ce module peut être validé lors du stage ou lors de l'examen ou par une dispense : attestation de pilotage en compétition homologuée.

► **Le diplôme est attribué si les 4 modules sont validés dans leur totalité**

### **5.5 COMPOSITION DU JURY**

Il est composé au minimum de 2 ou 3 personnes :

- du Directeur Technique National ou de son représentant
- d'un titulaire du :
  - Brevet Professionnel Monovalent option wakeboard
  - BEES ou Brevet Professionnel Monovalent option classique possédant la qualification de juge National wakeboard niveau 2 ou de Moniteur Fédéral wakeboard

- BEES ou Brevet Professionnel Monovalent option classique **et** d'un titulaire du juge National wakeboard niveau 2 ou du Moniteur Fédéral wakeboard

Au moins un membre du jury ne doit pas avoir été formateur au cours du stage.

## 5.6 VALIDITE DU DIPLOME

- ▶ Il doit être revalidé tous les 5 ans par le Directeur Technique National ou son représentant.
- ▶ Son titulaire doit attester de sa participation active (assistant) à un stage d'entraînement (régional ou national) ou de formation de cadres; ce stage doit être inscrit au programme des actions d'une ligue ou de la FFSNW.

Il est placé sous responsabilité d'un titulaire du:

- Brevet Professionnel Monovalent option wakeboard
- **ou** d'un titulaire du BEES ou Brevet Professionnel Monovalent option classique possédant la qualification de juge National wakeboard niveau 2 ou de Moniteur Fédéral wakeboard
- **ou** d'un titulaire du BEES ou Brevet Professionnel Monovalent option classique **et** d'un titulaire du juge National wakeboard niveau 2 ou du Moniteur Fédéral wakeboard

Cette attestation devra faire apparaître la date, le durée et le lieu du stage ainsi que le nom de la personne responsable de ce stage.

## 5.7 VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience

La validation des acquis et de l'expérience peut être définie ainsi : « toute personne engagée activement dans le milieu du ski nautique peut faire valider ses acquis et son expérience d'encadrement en wakeboard (rémunérés ou (et) bénévoles) en vue de la demande d'acquisition du diplôme Moniteur Fédéral wakeboard ».

### 5.7.1 modalités

- ▶ Le candidat doit avoir au minimum 18 ans et posséder une licence FFSNW de l'année en cours.
- ▶ Il doit déposer un dossier de demande à la FFSNW.
- ▶ Par ce dossier, il doit prouver qu'il a les acquis et l'expérience lui donnant les compétences et les connaissances d'un Moniteur Fédéral wakeboard.

Ce dossier doit faire apparaître son expérience dans le domaine de l'enseignement wakeboard par une analyse descriptive, critique et détaillée des activités exercées en relation avec le diplôme demandé.

Le candidat doit mettre en évidence ses activités en tant qu'enseignant, pilote, rider et officiel ainsi que ses implications dans le milieu fédéral. Il doit argumenter ses actions au niveau technique et pédagogique et préciser leur volume horaire, leur déroulement dans le temps, leur(s) lieu(x) ainsi que le niveau des riders encadrés. Le candidat doit fournir les justificatifs relatifs à ses actions.

Ce dossier doit aussi faire apparaître les motivations du candidat pour l'obtention du diplôme ainsi que ses projets.

- ▶ Le dossier sera examiné par le jury.

### 5.7.2 jury et évaluation

- ▶ Le jury est composé au minimum de 2 ou 3 personnes :
  - le Directeur Technique National ou son représentant
  - un titulaire du Brevet Professionnel Monovalent option wakeboard
  - **ou** un titulaire du BEES ou Brevet Professionnel Monovalent option classique possédant la qualification de juge National wakeboard niveau 2 ou de Moniteur Fédéral wakeboard
  - **ou** un titulaire du BEES ou Brevet Professionnel Monovalent option classique **et** d'un titulaire du juge National wakeboard niveau 2 ou du Moniteur Fédéral wakeboard



- ▶ Le jury de "validation" vérifie la correspondance des acquis et de l'expérience évoqués dans le dossier par rapport aux connaissances et compétences d'un Moniteur Fédéral wakeboard.
- ▶ Un entretien avec le candidat pourra être demandé par le jury.

### **5.7.3 délivrance et validité du diplôme**

- ▶ Le diplôme, sur proposition du jury, est validé et délivré par la Commission Formation de la FFSNW.
- ▶ La validité du diplôme est identique à celle du diplôme attribué par l'examen; voir chapitre précédent.

## **5.8 EQUIVALENCE POUR LA PREQUALIFICATION**

- ▶ Le titulaire du diplôme Moniteur Fédéral wakeboard peut demander l'équivalence de la Préqualification.

Pour cela il doit adresser une demande d'équivalence de la Préqualification au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (bureau 3000, Avenue Donadéi, 06706 St Laurent du Var).

### **Le dossier doit contenir les pièces suivantes :**

- une photocopie de la carte d'identité recto-verso
  - un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du ski nautique datant de moins de 3 mois
  - une photocopie recto-verso de la licence de la FFSNW de l'année en cours
  - une photo d'identité
  - une photocopie du diplôme "Moniteur Fédéral" en cours de validité
  - une photocopie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours ou Prévention et Secours Civique de Niveau 1
  - une photocopie du permis nécessaire pour la conduite des bateaux à moteur en mer ou en eaux intérieures conformément aux réglementations en vigueur
  - 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat
- ▶ L'obtention de la dispense équivaut à la réussite du stage de Préqualification.

## 6. ENTRAINEUR FEDERAL SKI CLASSIQUE

---

Les formations et examens sont organisés par la FFSNW.

### 6.1 MODALITES D'OBTENTION

Il existe 2 modalités d'obtention :

- par la formation et l'examen : modalité décrite ci-dessous : chapitres 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6
- par la "VAE" : validation des acquis et de l'expérience : voir chapitre 6.7

### 6.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour s'inscrire à la formation au diplôme d'Entraîneur Fédéral, le candidat doit être licencié F.F.S.N.W., et titulaire du B.E.E.S. 1er degré Ski Nautique ou du BP Monovalent mention ski nautique.

Pour se présenter aux épreuves de l'examen, il faut avoir participé à l'intégralité de la formation.

### 6.3 CONTENUS DE FORMATION

La formation permet de développer des compétences d'entraîneur dans les 3 domaines suivants :

► **Méthodologie de l'entraînement** : connaissances techniques du Haut Niveau dans les 3 disciplines du ski classique, biomécanique appliquée au ski nautique, aspects physiologiques, aspects psychologiques, préparation physique, préparation mentale, aspect médical, méthodologie (planification, plan de carrière...), évaluation, outils pédagogiques, relations skieur(s) / entraîneur(s), technique de communication, gestion du groupe et relation avec l'environnement.

► **Compétitions** : organisation Nationale et Internationale du ski nautique, réglementation Nationale et Internationale des compétitions, aspects administratifs : calendrier, inscriptions, préparation à la participation à une épreuve Internationale..., organisation de compétitions, gestion d'une équipe.

► **Pilotage dans les 3 disciplines** : utilisation du perfect pass, règlements spécifiques en compétition.

### 6.4 EPREUVES DE L'EXAMEN et ATTRIBUTION DU DIPLOME

► L'examen se présente sous forme de 4 modules indépendants comportant chacun une épreuve.

► Il n'y a pas de note chiffrée mais une validation de chaque module en référence à une grille d'évaluation.

► Les compensations entre les modules ne sont pas possibles.

► En cas d'échec à l'examen, le candidat peut garder le bénéfice du ou des modules acquis.

La durée de validité du module général et du module entraînement/compétition est de 5 ans.

#### **6.4.1 module général**

► Il comporte une épreuve écrite de synthèse générale sur le thème de l'entraînement (durée 3h).

► Le candidat doit être capable de rédiger un devoir structuré et argumenté par des éléments théoriques et pratiques correspondant au sujet proposé.

► Le candidat sera évalué sur :

- l'utilisation pertinente de ses connaissances
- la présentation de synthèses claires et précises
- une expression écrite correcte : phrases compréhensibles (syntaxe sans ambiguïté et orthographe correcte), vocabulaire spécifique et adapté, termes précis

#### **6.4.2 module pilotage :**

Le candidat doit être ou devenir Pilote Régional.

#### **6.4.3 module règlement des compétitions:**

Le candidat doit être ou devenir Juge National.

#### **6.4.4 module "entraînement/compétition"**

► Il comporte l'encadrement pendant 48 heures d'un groupe national au cours d'un stage ou d'une compétition. Ce groupe est choisi par le Jury.

► Le candidat est jugé sur sa disponibilité, le respect de la programmation en cours, les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs sportifs, la pertinence de ses interventions, sa gestion du groupe, ses capacités d'adaptation ainsi que ses relations avec les dirigeants ou juges.

► **Le diplôme est attribué si les 4 modules sont validés.**

### **6.5 COMPOSITION DU JURY**

Il est composé au minimum :

- du Directeur Technique National ou de son représentant
- d'un titulaire du B.E.E.S 2° degré

### **6.6 VALIDITE DU DIPLOME**

La validité du diplôme est permanente.

### **6.7 VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience**

► La validation des acquis et de l'expérience peut être définie ainsi : "toute personne engagée activement dans le milieu du ski nautique peut faire valider ses acquis et son expérience d'encadrement (rémunérés ou (et) bénévoles) en vue de la demande d'acquisition du diplôme d'Entraîneur Fédéral".

► Cette VAE concerne plus spécifiquement des personnes étant (et) ou ayant été impliquées comme entraîneur dans l'encadrement de skieurs de niveau international.

#### **6.7.1 modalités**

► Le candidat doit avoir au minimum 18 ans et posséder une licence FFSNW de l'année en cours.

► Il doit déposer un dossier de demande à la FFSNW. Par ce dossier, il doit prouver qu'il a les acquis et l'expérience lui donnant les compétences d'un entraîneur fédéral.

Ce dossier doit faire apparaître son expérience dans le domaine de l'entraînement et de la compétition en ski nautique par une analyse descriptive, critique et détaillée des interventions exercées en relation avec le diplôme demandé. Le candidat doit mettre en évidence ses activités en tant qu'entraîneur, officiel, compétiteur .... Il doit argumenter ses actions et préciser leur volume horaire, leur déroulement dans le temps, leur(s) lieu(x) ainsi que le niveau des skieurs.

Le candidat doit fournir les justificatifs relatifs à ses actions.

Ce dossier doit aussi faire apparaître les motivations du candidat pour l'obtention du diplôme ainsi que ses projets.

► Le dossier sera examiné par le jury.

### **6.7.2 jury et évaluation**

- ▶ Le jury, nommé par le Directeur Technique National, est composé au minimum :
    - du Directeur Technique National ou de son représentant
    - d'un titulaire du B.E.E.S 2° degré
  - ▶ Le jury de "validation" vérifie l'adéquation des acquis et de l'expérience évoqués dans le dossier par rapport aux connaissances et compétences d'un Entraîneur Fédéral.
- Un entretien avec le candidat pourra être demandé par le jury.

### **6.7.3 délivrance du diplôme**

- ▶ Le diplôme, sur proposition du jury, est validé et délivré pour tout ou partie, par la Commission Formation de la FFSNW .
- Si tous les modules ne sont pas validés, la Commission précise ceux à acquérir dans un délai de 5 ans.
- ▶ La validité du diplôme est identique à celle du diplôme attribué par l'examen; voir chapitre précédent.

## **7. TELESKI : OPERATEUR**

---

Les formations et examens sont organisés par la Commission Téléski sous contrôle de la FFSNW.

### **7.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- ▶ **Pour s'inscrire au stage de formation**, il faut :
  - être titulaire de la licence F.F.S.N.W. de l'année en cours
  - avoir minimum 18 ans
  - avoir le niveau technique suivant :
    - réussir le départ.
    - effectuer des virages sous le câble avec une attitude correcte.
    - maintenir le palonnier d'une main puis de l'autre.
- ▶ **Pour se présenter à l'examen**, il faut avoir participé au stage de formation l'année de l'examen ou l'année précédente.

### **7.2 CONTENUS DE FORMATION**

#### **7.2.1 apport de connaissances théoriques**

##### **7.2.1.1 connaissances relatives à l'initiation et aux apprentissages de base**

Elles portent au plan technique et pédagogique sur les évolutions en ski classique (bi, étape du bi au mono, départs en mono) et en wakeboard (ollie et premières rotations) : notions élémentaires d'enseignement, principes techniques fondamentaux (départs, attitudes de base, déplacements)

##### **7.2.1.2 connaissances relatives au fonctionnement général d'un téléski**

- fonctions de commandes et principes mécaniques de l'appareil
- déroulement d'une journée et organisation classique à suivre
- différents postes autour de l'opérateur :

- bateau de sécurité
- démarrage ponton
- sécurité : matériel, équipements

### **7.2.2 mises en situation pratique du poste d'opérateur**

#### 7.2.2.1 perfectionnement technique personnel

#### 7.2.2.2 encadrement

- pédagogie pratique
- utilisation et entretien du matériel

#### 7.2.2.3 sécurité

- surveillance des éléments à observer en permanence
- application des règles de base
- arrêts d'urgence et procédures de redémarrage
- démonstrations de dépannage

## **7.3 EPREUVES DE L'EXAMEN et ATTRIBUTION DU DIPLOME**

► L'examen se présente sous forme de 4 modules indépendants :

- module pédagogique
- module technique
- module de mise en situation d'opérateur
- module théorique sur la sécurité

► Il n'y a pas de note chiffrée mais une validation de chaque épreuve et donc de chaque module, en référence à une grille d'évaluation spécifique à chaque épreuve.

Les compensations entre les épreuves ou modules ne sont pas possibles.

En cas d'échec à l'examen, le candidat peut garder le bénéfice du ou des module(s) acquis.

La durée de validité d'un module est de 1 an.

### **7.3.1 le module pédagogique**

► Il comprend une épreuve : il peut s'agir d'un oral ou d'une séance de pédagogie.

► Cette épreuve porte sur les aspects techniques et pédagogiques de l'enseignement des bases.

► Le candidat doit montrer qu'il est capable :

- d'initier un débutant
- de lui faire acquérir les positions et actions motrices élémentaires

► Il est jugé sur :

- la connaissance et (ou) la mise en œuvre des situations pédagogiques
- la clarté et l'adéquation des explications
- son attitude active et démonstratrice
- son expression orale
- les éléments relatifs à la sécurité

### **7.3.2 le module technique**

- ▶ Il comporte deux épreuves de démonstration :
  - 1° épreuve : départ en ski, mono, wake et kneeboard sans chute ni déséquilibres
  - 2° épreuve : attitudes de base correctes en wakeboard et ski nautique : (bi mono)
- ▶ Chaque épreuve technique peut être validée lors du stage ou lors de l'examen.

### **7.3.3 le module de mise en situation de l'opérateur**

- ▶ Il comporte une épreuve de mise en situation. Sur une période d'une vingtaine de minutes, l'opérateur en situation réelle avec des clients devra effectuer une prestation correcte.
- ▶ Il sera jugé sur :
  - son observation de la machine et des clients
  - sa capacité à gérer le fonctionnement avec une cadence raisonnable
  - son interprétation des dangers et arrêts d'urgence

### **7.3.4 le module théorique**

- ▶ Il comporte une épreuve orale sur la sécurité; le jury posera des questions sur les règles de base de sécurité et les cas d'arrêt d'urgence concernant l'opérateur ou les autres postes autour de celui-ci.

▶ **Le diplôme est attribué si les 4 modules sont validés dans leur totalité.**

## **7.4 COMPOSITION DU JURY**

Il est composé au minimum :

- d'un titulaire du B.E.E.S ou du Brevet Professionnel monovalent
- d'un membre de la Commission Téléski

Le jury est proposé par la Commission Téléski et validé par la Commission Formation.

## **7.5 VALIDITE DU DIPLOME**

- ▶ Le diplôme d'opérateur doit être revalidé tous les 2 ans par la Commission Téléski.
- ▶ Pour cela son titulaire doit avoir enseigné et opéré au sein d'une structure de téléski nautique au minimum pendant 5 jours.

## **7.6 VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience**

- ▶ La validation des acquis et de l'expérience peut être définie ainsi : "toute personne engagée activement dans le milieu du Téléski nautique peut faire valider ses acquis et son expérience d'encadrement (rémunérés ou (et) bénévoles) en vue de la demande d'acquisition du diplôme d'opérateur Téléski Nautique".

# II. LA PREQUALIFICATION

Le certificat de Préqualification permet à son titulaire d'être "éducateur stagiaire".  
La formation (module d'orientation et stage) est obligatoire.


## 1. MODULE D'ORIENTATION

---

Le module d'orientation est un test d'entrée en formation.

### 1.1 INSCRIPTION

Pour faire acte de candidature au module d'orientation, les intéressés doivent avoir 18 ans à la date de l'évaluation du stage de préqualification et adresser un dossier d'inscription au Centre National de ski nautique à Roquebrune sur Argens 1 mois avant la date du module d'orientation.

 Ce dossier comprend :

- la fiche d'inscription dûment renseignée par le candidat
- une photocopie de la carte d'identité recto-verso
- un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du ski nautique datant de moins de 3 mois à la date de clôture des inscriptions au module d'orientation
- une photocopie recto-verso de la licence de la FFSNW de l'année en cours
- une photo d'identité
- une photocopie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours ou Prévention et Secours Civique de Niveau 1
- une photocopie du permis nécessaire pour la conduite des bateaux à moteur en mer ou en eaux intérieures conformément aux réglementations en vigueur
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat
- un chèque de 60 euros à l'ordre du CNSN

### 1.2 EPREUVES

#### 1.2.1 : 1° partie : ski classique : deux épreuves

Le candidat réalise au choix 2 disciplines du test fédéral *Dauphin*

Cette prestation est jugée conformément aux règlements officiels des compétitions.

En cas de réussite il peut participer à la 2° partie, celle de wakeboard

#### 1.2.2 : 2° partie : wakeboard : une épreuve

Cette 2° partie n'est possible qu'après la réussite à la 1° partie.

Le candidat doit réaliser le test de wakeboard 2° *Spray*.

Il est jugé sur les points techniques fondamentaux, les attitudes de base, l'amplitude des déplacements et sauts ainsi que sur le rythme d'enchaînement.

► Les 2 épreuves doivent être réussies pour l'obtention du module d'orientation et ainsi pouvoir participer au stage de préqualification.

La réussite aux 2 épreuves permet donc l'entrée au stage de préqualification.

L'attestation de réussite est valable un an.

## 2. STAGE DE PREQUALIFICATION

---

### 2.1 INSCRIPTION

Le candidat doit fournir l'attestation de réussite du module d'orientation.

## **2.2 CONTENU DU STAGE**

► Le stage de préqualification d'une durée minimale de 60 heures permet l'acquisition de compétences en matière d'animation et de sécurité permettant ainsi au candidat d'encadrer l'activité choisie.

► **Les cours (théoriques et pratiques) sont axés sur les thèmes suivants :**

- technique et pédagogie : il s'agit de connaissances relatives à l'enseignement du ski nautique :
  - notions élémentaires de pédagogie
  - principes fondamentaux et apprentissages de base en biskis, monoski et slalom, babyski et wakeboard.
- sécurité
  - équipement du skieur
  - plan d'eau et installations
  - principes de traction et pilotage
- les sites de pratique
  - structures fédérales (clubs, ligues et FFSNW) et sociétés commerciales : aspects sociaux, institutionnels et économiques.
  - environnement : connaissance et respect du milieu
  - relations avec les différents publics
- pratique sur l'eau
  - ski : perfectionnement personnel
  - pédagogie en situation
  - pilotage

► **En fin de stage le candidat doit être capable :**

- d'accueillir et informer les pratiquants
- d'expliquer les techniques élémentaires
- de connaître les principes de sécurité et moyens d'intervention
- de tracter un skieur
- de démontrer les évolutions de base

► **Le stage fera l'objet d'une évaluation; voir chapitre suivant.**

## **2.3 EVALUATION**

► L'évaluation se présente sous forme de 4 blocs indépendants (bloc général, bloc pédagogique, bloc technique et bloc pilotage); chaque bloc comporte une ou plusieurs épreuves indépendantes.

► Il n'y a pas de note chiffrée mais une validation de chaque épreuve et donc de chaque bloc.

► Les compensations entre les épreuves ou entre les blocs ne sont pas possibles.

► Un bloc n'est obtenu que si la totalité des épreuves est validée.

### **2.3.1 bloc général : une épreuve**

Il s'agit d'un oral portant sur la technique et la pédagogie : biskis, monoski et slalom, babyski et wakeboard.

### **2.3.2 bloc pédagogique : une épreuve**

► Le candidat doit présenter et conduire une séance d'initiation ou de perfectionnement en biskis ou monoski ou slalom ou wakeboard.

► Il est jugé sur le choix de ses éducatifs, de ses méthodes pédagogiques et attitudes d'enseignement.

► Un entretien avec le jury (immédiatement après la séance) doit lui permettre d'analyser sa séance et argumenter sa démarche.



### **2.3.3 bloc technique ski : 3 ou 4 épreuves**

#### **2.3.3.1 épreuves ski classique : 2 ou 3 épreuves**

Le candidat choisit de réaliser :

- soit le test fédéral *Dauphin avec les 3 disciplines*
- soit le test fédéral *Ski de Bronze avec 2 disciplines au choix*

Cette prestation est jugée conformément aux règlements officiels des compétitions.

*⌘ Le candidat qui choisit le ski de Bronze peut être dispensé d'une ou des deux disciplines en présentant une attestation correspondante; cette attestation doit dater de l'année de l'évaluation ou de l'année précédente. Elle ne peut être délivrée que par des personnes mentionnées sur la liste officielle fédérale prévue à cet effet.*

#### **2.3.3.2 wakeboard : une épreuve**

Le candidat doit réaliser le test 3° *Spray*.

Le candidat est jugé sur les points techniques fondamentaux, les attitudes de bases, l'amplitude des déplacements et sauts et le rythme d'enchaînement.

### **2.3.4 bloc pilotage**

Le candidat est évalué sur ses capacités à tracter un skieur en lui permettant d'évoluer dans les meilleures conditions qu'il s'agisse de la pratique de loisir ou de compétition.

► La validation de tous les blocs détermine la réussite à l'évaluation du stage de préqualification; elle permet l'obtention du certificat de préqualification ainsi que la délivrance d'un livret de formation par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.

► Ce livret confère au candidat les prérogatives professionnelles attachées au statut d'éducateur sportif stagiaire pour une durée de 3 ans.

► Une convention de stage doit être établie entre la structure d'accueil, le stagiaire et un conseiller pédagogique (tuteur) obligatoirement titulaire du BEES 1° degré (minimum) ski nautique ou Brevet Professionnel Nautisme mention ski nautique monovalent.

Ces données sont précisées dans le livret de formation.

► Les candidats suivront leur formation préparatoire à l'examen du BEES 1° degré au Centre National de Ski Nautique à Roquebrune sur Argens, organisme conventionné avec la DR PACA de la Jeunesse et des Sports.

## **3. EQUIVALENCE**

---

► L'équivalence du module d'orientation, du stage de préqualification et de son évaluation peut être demandée par les candidats titulaires des 2 attestations suivantes :

- le diplôme fédéral : Moniteur Fédéral en cours de validité
- l'Attestation PSC1

► Les candidats intéressés doivent adresser un dossier de demande d'équivalence au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (Bureau 3000, Av Donadéi, 06706 St Laurent du Var)

**📁 Ce dossier comprend :**

- une photocopie du diplôme de Moniteur Fédéral en cours de validité
- une photocopie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours ou Prévention et Secours Civique de Niveau 1
- une photocopie recto-verso de la licence de la FFSNW de l'année en cours
- une photocopie du permis nécessaire pour la conduite des bateaux à moteur en mer ou en eaux intérieures conformément aux réglementations en vigueur.
- une photo d'identité
- une photocopie de la carte d'identité recto-verso
- un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du ski nautique datant de moins de 3 mois.
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat

► L'obtention de l'équivalence équivaut à la réussite à l'évaluation du stage de préqualification.

# III. LE B.E.E.S 1<sup>er</sup> degré

► Il existe, pour le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, trois degrés de qualification :

- 1<sup>er</sup> degré : animation, initiation, organisation et promotion
- 2<sup>e</sup> degré : perfectionnement et entraînement de compétiteurs, formation des cadres, gestion et promotion.
- 3<sup>e</sup> degré : recherche et l'expertise; (non développé dans ce document).

► Les B.E.E.S (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> degré) ne sont acquis qu'avec l'obtention de 2 parties :

- une partie commune : identique pour tous les sports; indispensable pour la partie spécifique
- une partie spécifique : dite "option", propre à chaque sport.

► Ils sont gérés par les Directions Départementales et Régionales de la Jeunesse et des Sports.

## 1. LA PARTIE COMMUNE

---

### 1.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il faut avoir 18 ans et être titulaire de l'attestation de formation aux Premiers Secours AFPS

### 1.2 MODALITES D'OBTENTION

Cette partie commune peut être obtenue selon 3 modalités au choix :

1.2.1 par une formation en contrôle continu accessible après un test de sélection.

1.2.2 par un examen comprenant 2 épreuves

- une épreuve écrite (coef. 2) : durée 2 heures : biologie et psychologie
- une épreuves orale (coef. 2) : elle comporte 3 questions portant sur 3 thèmes :
  - cadre institutionnel, socio-économique et juridique des APS
  - gestion, promotion, communication liées au champ des APS
  - esprit sportif.

1.2.3 par la "VAE" : page 30

## 2. LA PARTIE SPECIFIQUE

---

### 2.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent déposer un dossier d'inscription auprès de la DRJS de St Laurent du Var, 2 mois avant la date de l'examen. Ils doivent être titulaires :

- de la partie commune
- du permis bateau
- du Test Fédéral Ski de Bronze passé en compétition, l'attestation sur modèle type, doit être de l'année de l'examen et validée par le Directeur Technique National de la F.F.S.N.W.
- d'un des brevets suivants :
  - Brevet de Surveillant de Baignade en cours de validité (voir texte en annexe)
  - Diplôme d'Etat de MNS et Certificat d'Aptitude à l'exercice de la profession.
  - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) en cours de validité.
  - BEES Activités de la Natation et Certificat d'Aptitude à l'exercice de la profession.

### 2.2 EPREUVES DE L'EXAMEN

#### 2.2.1 épreuve générale (coef. 4)

2.2.1.1 un écrit : (coef. 2) ; durée 3 heures

Il porte sur les aspects techniques relatifs au saut, slalom et figures.

Le candidat est jugé sur les connaissances techniques et l'utilisation d'éducatifs.

2.2.1.2 un oral (coef. 2) ; préparation 30mn max., exposé 30mn max.

Il porte sur l'environnement socio-économique et juridique du ski nautique :

- l'organisation de la F.F.S.N.W. dans son environnement institutionnel.
- les conditions sociales, juridiques et économiques de l'encadrement des structures et des activités.

### **2.2.2 épreuve pédagogique (coef.4)**

#### **2.2.2.1 préparation et conduite d'une séance (coef.3)**

Le candidat bénéficie d'un temps d'observation et de préparation lui permettant notamment de faire une présentation écrite.

Il est jugé sur le choix des outils didactiques, des méthodes pédagogiques et attitudes d'enseignement.

#### **2.2.2.2 entretien avec le Jury (coef.1)**

Il permet au candidat de justifier sa démarche pédagogique et d'effectuer l'analyse critique de la séance.

### **2.2.3 épreuve technique (coef.4)**

#### **2.2.3.1 slalom, saut, figures (coef.3)**

Ces 3 prestations sont jugées conformément aux Règlements Internationaux.

*⌘ Le candidat peut être dispensé d'une ou de plusieurs prestations par une attestation de performances ayant été réalisées l'année de l'examen ou l'année précédente, au cours de compétitions homologuées; cette attestation doit être signée par le D T N.*

*Les performances sont converties en notes sur 20 (voir barèmes en annexe).*

#### **2.2.3.2 oral (coef.1)**

Il porte sur les règlements techniques régissant l'organisation, le déroulement et le jugement des compétitions (règlements internationaux et additifs nationaux).

## **2.3 OBTENTION DU DIPLOME**

- ▶ Une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 permet l'obtention du B.E.E.S 1° degré.
- ▶ Cependant pour un groupe d'épreuves (générale, pédagogique ou technique) toute moyenne du dit groupe, inférieure ou égale à 6 à peut être déclarée éliminatoire par le Jury.
- ▶ En cas d'échec, le candidat peut garder le ou les groupes d'épreuves (générale, pédagogique ou technique) pour lequel ou lesquels il a obtenu la moyenne (note supérieure ou égale à 10).
- ▶ La partie spécifique peut être obtenue par la "VAE" : voir page 30.

# IV. LE B.E.E.S 2<sup>ème</sup> degré

## 1. LA PARTIE COMMUNE

---

Il est nécessaire d'être titulaire du BEES 1° depuis plus de 2 ans, sauf dérogation accordée par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, pour se présenter au BEES 2°.

La partie commune peut être obtenue, comme pour le BE1, selon 3 modalités : soit en se présentant à un examen soit en suivant une formation en contrôle continu soit par la "VAE" (voir page 30).

## 2. LA PARTIE SPECIFIQUE

---

### 2.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être titulaire, depuis moins de 2 ans, *des certificats fédéraux de Pilote régional et de Juge régional*

- fournir une attestation de *participation à l'encadrement d'un stage* ou d'un cycle de stages (au moins 5 jours) ; cette attestation, valable 2 ans, est délivrée par le DTN

Remarques :

- la partie commune 2° degré n'est pas obligatoire pour s'inscrire à la partie spécifique 2° degré.

- la partie spécifique peut être obtenue par la "VAE" : voir en fin de document.

### 2.2 EPREUVES DE L'EXAMEN

#### 2.2.1 épreuve générale (coef.3)

##### 2.2.1.1 un écrit : durée 3 h (coef.2)

Il porte sur l'ensemble de la pratique du haut niveau du ski nautique classique.

##### 2.2.1.2 un oral (coef.1)

Il porte sur l'organisation et la réglementation nationale et internationale du ski nautique

#### 2.2.2 épreuve pédagogique (coef.4)

2.2.2.1 présentation et conduite de séance(s) de perfectionnement et (ou) d'entraînement (coef.3)

► Celle(s)-ci s'adresse(nt) à des éducateurs et (ou) des compétiteurs de niveau national.

► Le candidat bénéficie d'un temps de préparation d'une heure maximum lui permettant notamment de faire une présentation écrite de la ou des séances.

► Il est jugé sur le texte de présentation, le contenu technique et pédagogique ainsi que sur la conduite de la ou des séance(s).

##### 2.2.2.2 entretien avec le jury (coef.1) durée 30mn

Il porte sur la présentation d'un rapport sur l'organisation et la conception d'un stage ou cycle de stages de formation de cadres régionaux.

Ce rapport est le compte-rendu d'un stage que le candidat a réellement dirigé ou auquel il a été associé dans les 3 ans précédant l'examen. Des moyens audiovisuels peuvent être utilisés.

#### 2.2.3 épreuve technique (coef.2)

Elle comporte 3 prestations slalom, saut, figures jugées conformément aux règlements internationaux.

⌘ Le candidat peut être dispensé d'une ou plusieurs disciplines. Pour cela, il doit présenter, au plus tard, le premier jour de l'examen, un certificat signé par le D.T.N. de la F.F.S.N.W. attestant que ses performances ont été réalisées l'année de l'examen au cours de compétitions homologuées.

Les performances sont converties en notes sur 20 (voir barèmes en annexe).

# V. LE BREVET PROFESSIONNEL BPJEPS

Le Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports est un diplôme d'Etat.  
Son titulaire peut d'encadrer des activités sportives contre rémunération.

## 1. GENERALITES

---

Il existe, pour le ski nautique, le BP monovalent et le BP plurivalent.

a) BP monovalent : mention ski nautique

"Le moniteur encadre les activités du ski nautique et les disciplines associées pour tout public et sur tous milieux"...Ce diplôme n'est pas encore mis en place.

b) BP plurivalent : avec 2 activités nautiques : "ski nautique d'initiation et de découverte" et une autre activité comme par exemple jet, planche à voile, engins tractés (bouées, ski bus, ...), aviron ...

Dans ce cas les prérogatives du moniteur sont limitées dans chaque activité : "le moniteur n'encadre que les activités d'initiation et de découverte du ski nautique (bi skis et wakeboard).  
Ce diplôme est mis en place; voir en annexe.

## 2. FORMATION et CERTIFICATION

---

### 2.1 ENTREE EN FORMATION

 Dossier d'inscription à déposer à la DRJS un mois avant l'entrée en formation :

- une fiche d'inscription normalisée avec une photo
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités nautiques
- Attestation de Formation aux Premiers Secours ou Prévention et Secours Civique de

Niveau 1

- une attestation de 100m NL et de récupération d'un objet à 2m sous l'eau
- une attestation de réussite aux "*exigences préalables*" (tests fédéraux)

► Le *positionnement*, précédant la formation, peut permettre une réduction de la durée de formation.

### 2.2 PRINCIPES DE LA FORMATION

La formation a une durée minimale de 600 heures.

Elle comporte *10 unités capitalisables "UC"*; une UC "complémentaire" peut être ajoutée.

Elle se déroule au sein de *l'organisme de formation* et comprend aussi des séquences en entreprise sous "*tutorat pédagogique*" : "*l'alternance*".

Les évaluations ont lieu au cours de la formation et sont déterminées par l'organisme de formation.  
La DRJS délivre le diplôme quand le candidat possède la totalité des 10 UC.

## VI. VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

► La "VAE" n'est pas un diplôme mais une modalité d'obtention de certains diplômes :

- d'Etat (BE et Brevet Professionnel) : gestion par les DRJS
- fédéraux : Moniteur Fédéral et Entraîneur Fédéral : gestion par la FFSNW

► Elle concerne toute personne engagée dans la vie active pouvant faire valider les acquis de son expérience notamment professionnelle, en vue de l'acquisition (totale ou partielle) d'un diplôme.

► Le candidat doit constituer un *dossier* comprenant les descriptions et analyses de ses expériences notamment celles d'encadrement qui justifient une VAE.

Il peut demander *l'équivalence d'une partie*

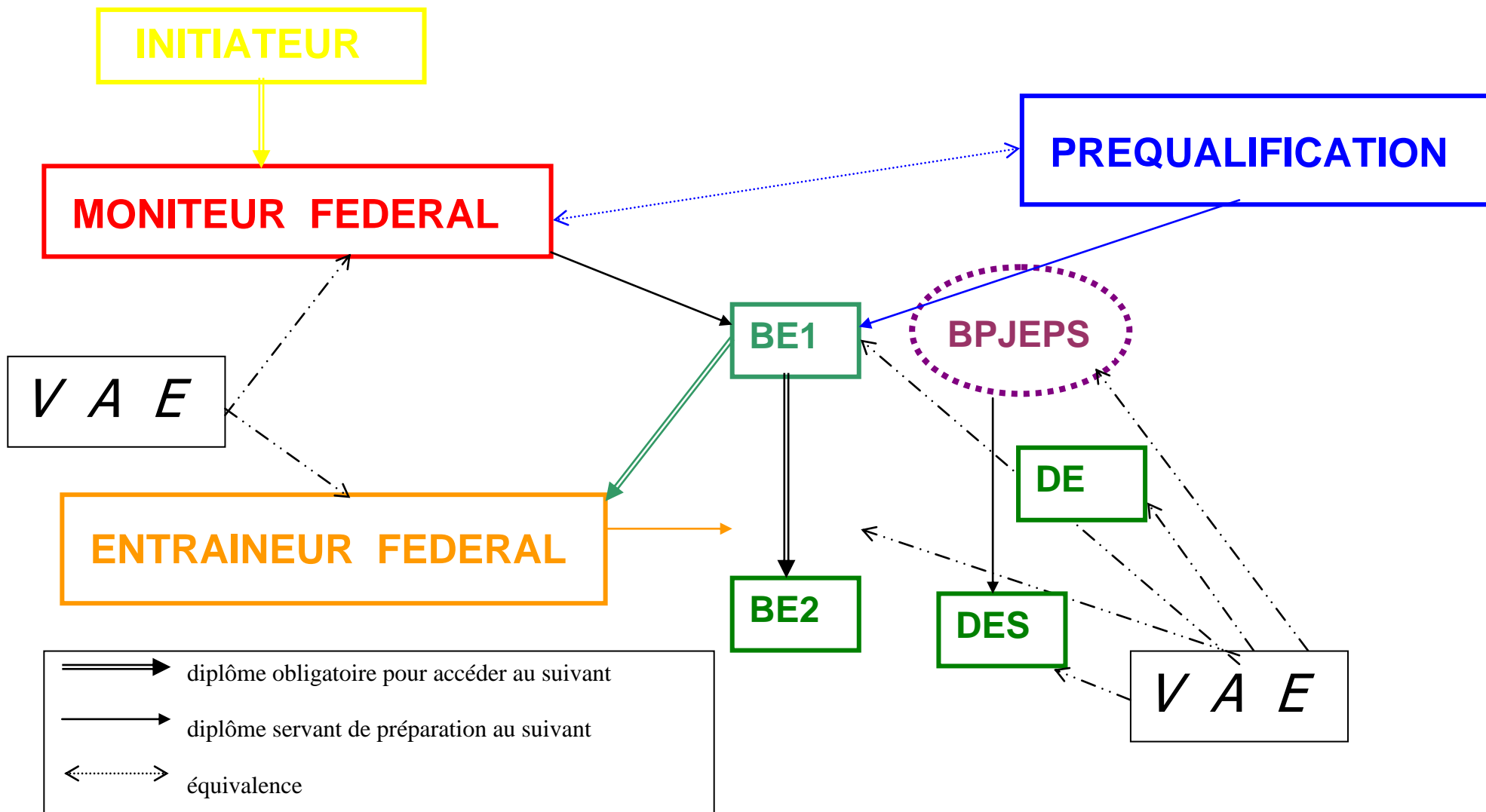
*ou de la totalité du diplôme*; il ne passera pas le ou les épreuves de l'examen pour lesquelles il a obtenu une "VAE".

► Un entretien entre le candidat et le jury peut avoir lieu.

Le jury valide ou non les compétences acquises par l'expérience du candidat et délivre tout ou une partie du diplôme concerné.

# DIPLOMES FEDERAUX

# DIPLOMES D'ETAT



# EN RESUME ...

Diplômes		Inscription	Formation	Evaluation Attribution du diplôme
Diplômes Fédéraux	<b>Initiateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligue</li> <li>• Prérequis :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- permis bateaux</li> <li>- tests fédéraux :                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- classique</li> <li>- et wakeboard</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoire</li> <li>• Contenu :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- cours théoriques</li> <li>- cours pratiques</li> </ul> </li> <li>• Durée : 2 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Examen : 2 modules</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pédagogie : oral ou séance</li> <li>- épreuves techniques : 2 démonstrations                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- classique</li> <li>- wakeboard</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
	<b>Moniteur Fédéral classique ou wakeboard</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FFSNW</li> <li>• Prérequis :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- tests fédéraux :                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- classique ou wakeboard</li> <li>- pilotage</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoire si modalité par examen</li> <li>• Durée : 1 semaine</li> <li>• Contenu :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- cours théoriques</li> <li>- cours pratiques</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Examen : 4 modules</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- général : 2 épreuves : écrit et oral</li> <li>- pédagogie : séance</li> <li>- technique : classique ou wakeboard</li> <li>- pilotage</li> </ul> </li> <li>♦ <b>Equivalence : stage et examen BE</b></li> <li>♦ <b>Validation Acquis et Expérience</b></li> </ul>
Diplômes d'Etat	<b>Préquali- -fication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre National</li> <li>• Dossier : prérequis :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- permis</li> <li>- AFPS</li> </ul> </li> <li>• Test d'entrée : "module d'orientation" 2 épreuves : tests fédéraux :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- classique : Dauphin (2 disciplines)</li> <li>- wakeboard : 2° Spray</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoire</li> <li>• Centre National</li> <li>• Durée : 2 semaines</li> <li>• Contenu :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- cours théoriques</li> <li>- cours pratiques</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Examen : 4 modules</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- général : un oral</li> <li>- pédagogie : séance</li> <li>- technique : classique et wakeboard                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- classique : dauphin (3 disciplines) ou Bronze (2 disciplines)</li> <li>- wakeboard : 3° Spray</li> </ul> </li> <li>- pilotage</li> </ul> </li> <li>♦ <b>Equivalence</b> : par le Moniteur Fédéral</li> </ul>
	<b>BEES option ski nautique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DRJS à st Laurent du Var</li> <li>• Dossier à déposer 2 mois avant la date de l'examen</li> <li>• Prérequis :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- surveillant baignade</li> <li>- permis</li> <li>- test fédéral "ski de Bronze"</li> <li>- partie commune</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stages facultatifs</li> <li>• Contenu :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- cours théoriques</li> <li>- cours pratiques</li> </ul> </li> <li>• Stages organisés par la FFSNW au Centre National</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Examen :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- écrit : technique et pédagogie</li> <li>- oraux :                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- règlement des compétitions</li> <li>- organisation de la FFSNW</li> </ul> </li> <li>- pédagogie :                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- séance</li> <li>- entretien</li> </ul> </li> <li>- épreuves techniques : performances                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- slalom, saut et figures</li> <li>- possibilité de dispense</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>♦ <b>Validation Acquis et Expérience</b></li> </ul>
	<b>BPJEPS Plurivalent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DRJS du lieu du Centre de formation</li> <li>• Dossier (tests fédéraux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoire</li> <li>• En centre de formation et en alternance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epreuves au cours de la formation déterminées par le centre de formation</li> <li>• Allègements possibles par le positionnement ou (et) par la VAE</li> </ul>
<b>DE DES</b>	En construction		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epreuves au cours de la formation déterminées par le centre de formation</li> <li>• Allègements possibles par le positionnement ou (et) par la VAE</li> </ul>	



# ANNEXES

## **☒ Contenu des Tests fédéraux :**

- ski classique
- wakeboard
- wakeskate

## **☒ Diplômes et Tests fédéraux**

## **☒ BEES 1° et 2° degré**

Barèmes Epreuves Techniques (performances)

## **☒ Contacts utiles**

# TESTS FEDERAUX – SKI CLASSIQUE

Les tests fédéraux sont réservés aux licenciés de la FFSNW.

## ➔ "1er SILLAGE"

- sortir de l'eau à la corde.
- effectuer des virages dans le sillage avec une attitude correcte.
- maintenir le palonnier d'une main puis de l'autre.

## ➔ "1ère VAGUE"

- enchaîner des traversées de vagues avec une attitude correcte
- enchaîner des virages de part et d'autre d'une vague.
- lever ski droit, lever ski gauche sans déséquilibre.

Initiateur option wake  
: prérequis

## ➔ "2ème VAGUE"

### - bi :

- enchaîner des traversées de vagues, attitude correcte
- réaliser des virages sur un pied dans le sillage.
- sauter les vagues.

### - figures bi ou wakeboard :

- réaliser des virages dans le sillage,
- traverser puis sauter les vagues
- effectuer un dérapage d'un côté ou un 180° AVAR et ARAV

- Initiateur option  
classique : prérequis  
- BP plurivalent :  
prérequis  
- Initiateur option wake :  
examen

## ➔ "3ème VAGUE"

### - mono :

- sortir de l'eau.
- effectuer des virages dans le sillage avec une attitude correcte
- franchir les vagues.

### - figures bi :

- enchaîner des sauts de vague en rentrant et sortant sur la même vague
- effectuer des virages dans le sillage sur un pied.
- réussir un dérapage d'un côté, 180 AV AR et AR AV et un 360.

Initiateur  
option  
classique :

## ➔ "4ème VAGUE"

### - mono :

- pied arrière déchaussé : traverser les vagues sans déséquilibre.
- pied arrière chaussé normalement : enchaîner des traversées avec des accélérations et des virages, en rythme correct et avec une corde tendue.

### - figures bi :

- traverser les vagues avec un ski soulevé.
- enchaîner sans chronométrage : les 2 dérapages, les 4 180° et les 2 360° (figures de base glissées et leur inversé).

**Ces 5 premiers tests peuvent être délivrés par un Initiateur ou un juge Régional ou un BP JEPS Nautique mention ski nautique d'initiation et de découverte**

## ➔ "DAUPHIN"

- **slalom** : réaliser, à vitesse libre, un parcours de slalom (6 bouées) avec ou sans la porte d'entrée et avec la porte de sortie. Attitude correcte, régularité, rythme et corde tendue.
- **saut** : réussir 2 sauts sur 4 passages de bateau consécutifs; attitude et réception correctes.
- hauteur du tremplin et vitesse du bateau au choix.
- trajectoire bateau rectiligne et parallèle à l'axe du tremplin.
- **figures**

- bi : enchaîner les figures de base et leur inversé : les 2 dérapages, les 4 180° et les 2 360°

- mono : réaliser des traversées de vagues, des sauts de vagues et un dérapage ou un 180° AV AR et AR AV.

**Ce test peut être délivré par un Moniteur Fédéral ski classique ou par un Juge National**

- **Moniteur Fédéral et Préqualification** (2 disciplines au choix) : prérequis
- **Préqualification** (3 disciplines) : examen

➔ **"SKI DE BRONZE"** : Réaliser les performances :

- slalom :

- Hommes : 6 bouées à 52km/h
- Dames et H plus de 35 ans\* : 6 bouées à 49km/h

- figures :

- Hommes, Dames et H de plus de 35 ans\* : 800 points

- saut : 3 essais maximum

- Hommes : 15m
- Dames et hommes de plus de 35 ans\* : 12m

\* plus de 35 ans\* au 1° Janvier de l'année en cours

- **Préqualification** : examen : 2 disciplines au choix

- **Moniteur Fédéral** : examen

- **BE** : examen : prérequis

**Ce test ne peut être délivré qu'en compétition par un juge International (homologation régionale);**

**Attestation sur une fiche type et validation par le DTN**

➔ **"SKI D'ARGENT"**: performances suivantes en compétition avec homologation nationale

- slalom : Hommes : 6 bouées à 16m      - Dames : 6 bouées à 16m
- figures : Hommes : 2500 points      - Dames : 2000 points
- saut : Hommes : 35m      - Dames : 30m

➔ **"SKI D'OR"** : performances en compétition avec homologation internationale normale

- slalom : Hommes : 2 bouées à 13m      - Dames : 4 bouées à 14m
- figures : Hommes : 4000 points      - Dames : 3000 points
- saut : Hommes : 40m      - Dames : 35m

➔ **"SKI DE DIAMANT"** : performances en compétition : homologation internationale ranking list

- slalom : Hommes : 4 bouées à 12m      - Dames : 4 bouées à 13m
- figures : Hommes : 6000 points      - Dames : 4000 points
- saut : Hommes : 48m      - Dames : 42m

➔ **"TEST DE PILOTAGE"** : Test de capacité à tracter un skieur

Il se décline ainsi :

- utiliser un ponton pour démarrer et ramener un skieur
- gérer une vitesse et une trajectoire adaptées aux évolutions du pratiquant quel que soit le bateau (in-board ou hors-bord)

- **Moniteur Fédéral** :  
wake et classique :  
prérequis

**Ce test doit être délivré au sein de structures affiliées à la FFSNW par :**

- **des pilotes de compétitions officielles (pilote Régional minimum)**
- **des titulaires du BEES 1° degré (minimum) ou du BPJEPS Nautique mention ski nautique**

# TESTS FEDERAUX – WAKEBOARD

## ➔ 1° SPRAY

- sortir de l'eau à la corde
- effectuer des virages dans le sillage avec une attitude correcte
- tenir le palonnier d'une main puis de l'autre

## ➔ 2° SPRAY

- enchaîner des traversées de vague avec une attitude correcte
- effectuer des rollers Front Side et Back Side
- effectuer des sauts de vague Toe Side et Heel Side
- réaliser une rotation glissée au choix

**Initiateur** : selon l'option

- prérequis
- examen

**Personnes pouvant délivrer ces tests : Initiateur ou BPJEPS Nautique mention ski nautique d'initiation et de découverte ou Juge\* National niveau 3**

**Pour les 3° et 4° Spray, les figures vague sont des figures double vague.**

## ➔ 3° SPRAY : il s'agit de réaliser un enchaînement comportant au minimum les éléments suivants :

- deux rollers : un front side et un back side (FS et BS)
- un ollie (bunny hop)
- les rotations glissées (slides, 180°, 360°)
- un saut double vague TS et un saut double vague HS
- un saut grabé

- **Initiateur** option wake : examen

- **Moniteur** : prérequis

**Personnes pouvant délivrer ce test : Moniteur Fédéral\* ou Juge\* National niveau 3**

## ➔ 4° SPRAY : il s'agit de réaliser un enchaînement comportant au minimum les éléments suivants :

### Hommes

- deux séries de rollers en FS et en BS
- un ollie (bunny hop)
- des slides et des lipslides (dos au bateau)
- des rotations glissées (180° et 360°)
- deux sauts : un en TS et un en HS
- deux sauts grabés différents
- deux 180° vague : un en TS et un en HS
- un invert (ou tête en bas)
- une rotation de type 180° blind ou 360°

- deux sauts grabés différents
- un 180° vague en TS ou HS
- une rotation de type 180° blind ou 360° ou un invert

**Personnes pouvant délivrer ce test : Moniteur fédéral\* ou Juge\* National niveau 2**

**Moniteur Fédéral** : examen

### Dames

- deux séries de rollers en FS et en BS
- un ollie (bunny hop)
- des slides et des lipslides (dos au bateau)
- des rotations glissées (180° et 360°)
- deux sauts : un en TS et un en HS

# TESTS FEDERAUX – WAKESKATE

## ➔ 1° GRIP

- sortir de l'eau à la corde
- effectuer des virages dans le sillage avec une attitude correcte
- tenir le palonnier d'une main puis de l'autre

## ➔ 2° GRIP

**Il s'agit de réaliser un enchaînement comportant au minimum les éléments suivants :**

- deux rollers : un front side et un back side (FS et BS)
- des traversées de vagues
- une rotation glissée avec passage de main
- un slide (dérapage)

**Moniteur Fédéral :**  
prérequis

**Personnes habilitées à délivrer ce test : Moniteur Fédéral\* ou Juge\* National niveau 3**

## ➔ 3° GRIP

**Il s'agit de réaliser un enchaînement comportant au minimum les éléments suivants :**

- deux séries de rollers en FS (toeside) et en BS (heelside)
- un ollie (bunny hop)
- un one foot simple
- des slides ou des lipslides (dos au bateau)
- des rotations glissées (180° et 360°) avec et sans passage de main
- un saut double vague en FS (toeside) ou en BS (heelside) ou un flip ou un varial ou un body varial ou un shuvit
- une figure grabée

**Moniteur Fédéral :** examen

**Personnes habilitées à délivrer ce test : Moniteur Fédéral\* ou Juge\* National niveau 2 \* en wakeboard**

## REMARQUE :

- "toe side" (TS) et "front side" (FS) se rapportent à des figures avec une prise de carre "orteils" et une orientation du corps face la vague. Pour les tests, ces 2 termes sont équivalents.
- "heel side" (HS) et "back side" (BS) se rapporte à des figures avec une prise de carre "talons" et une orientation du corps dos à la vague. Pour les tests, ces 2 termes sont équivalents.

## DIPLOMES ET TESTS FEDERAUX (prérequis et évaluation terminale)

DIPLOME	PREREQUIS	EVALUATION
<b>Initiateur</b>	<u>Option classique :</u> - 2° Vague - 1° Spray <u>Option wakeboard :</u> - 2° Spray - 1° Vague	<u>Option classique :</u> - 3° Vague - 2° Spray <u>Option wakeboard :</u> - 3° Spray - 2° Vague <span style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</span> Pas de dispense
<b>Brevet Professionnel plurivalent</b>	- Pilotage : test fédéral de capacité à tracter un skieur - 2° Vague	Selon le centre de formation
<b>Moniteur Fédéral ski classique</b>	- Pilotage: test fédéral de capacité à tracter un skieur - Dauphin (les 3 disciplines) ou Ski de Bronze* : 2 disciplines au choix	Possibilité de dispense : - Ski de Bronze*
<b>Moniteur Fédéral wakeboard</b>	- Pilotage : test fédéral de capacité à tracter un skieur - 3° Spray - 2° Grip	Possibilité de dispense : - 4° Spray - 3° Grip
<b>Préqualification</b>	- 2° Spray - Dauphin : 2 disciplines au choix	- 3° Spray - Dauphin : les 3 disciplines ou Ski de Bronze* : 2 disciplines au choix
<b>BEES 1° degré</b>	- Ski de Bronze* : inscription examen	- Barèmes (voir en annexe)

### Remarques :

- le permis "mer côtier" ou "eaux intérieures" est un prérequis pour tous les diplômes.
- la licence FFSNW est obligatoire pour passer les tests fédéraux
- les tests comme prérequis ou dispense d'épreuve(s) doivent être délivrés sur une attestation type prévue à cet effet et ce par une personne ayant la qualification nécessaire.  
Voir "Tests fédéraux"
- \* test Ski de Bronze\* en compétition
- il doit être délivré sur une attestation type prévue à cet effet en compétition
- il peut être utilisé en dispense d'évaluation pour la Pré qualification et le Moniteur Fédéral.

# CONTACTS

## Adresses et numéros utiles

O  
R  
G  
A  
N  
I  
S  
M  
E  
S

### **FFSNW : Fédération Française de Ski Nautique et De Wakeboard**

9-11 rue du Borrégo 75020 Paris

🌐 : [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr)

Responsable formation : Franck CHOCUN : ☎ 01 53 20 92 62

### **CNSN : Centre National de Ski Nautique**

Quartier du Vaudois 83520 Roquebrune sur Argens

☎ 04 94 81 74 50 ☎ 06 11 51 60 74

### **DRJSCS : Délégation Régionale Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale**

Bureau 3000 Av Donadéi 06607 St Laurent du Var

☎ 04 93 19 40 00

- ➔ **Initiateurs** : votre ligue ou la FFSNW
- ➔ **Moniteur fédéral classique** : FFSNW ou [F.CHOCUN](#)
- ➔ **Moniteur fédéral wakeboard** : [F.CHOCUN](#)
- ➔ **Préqualification** : CNSN ou C Faisy : ☎ 06 32 87 32 22 OU [F.CHOCUN](#)
- ➔ **BE1**: stages : FFSNW C Faisy ou [F.CHOCUN](#)
- ➔ **BE1 et BE2** : formation commune et examen : DRJSCS
- ➔ **Entraîneur Fédéral et BE2** : [F.CHOCUN](#)
- ➔ **Tests fédéraux** : votre club ou votre ligue ou la FFSNW
- ➔ **Surveillant de Baignade** : F.F Sauvetage et Secourisme
- ➔ **BPJEPS .DE. DES**

#### **Ski Nautique d'initiation et de découverte**

- Centre de Formation Francilien des sports Nautique – [www.sports-nautiques.fr](http://www.sports-nautiques.fr)
- CREPS Antibes – [www.crepspaca.fr](http://www.crepspaca.fr)
- Ecole Française de Motonautisme [www.ecole-francaise-motonautique.com](http://www.ecole-francaise-motonautique.com)

#### **BP JEPS Nautique mention Ski Nautique**

- Centre de Formation Francilien des sports Nautique – [www.sports-nautiques.fr](http://www.sports-nautiques.fr)
- Ecole Française de Motonautisme [www.ecole-francaise-motonautique.com](http://www.ecole-francaise-motonautique.com)

#### ➔ **VAE :**

- Diplômes d'Etat : DDCS ou DRJSCS
- Diplômes Fédéraux : FFSNW ou F CHOCUN